



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

FLASH SÉCURITÉ

Référence: JMS/07/0807

Date: 29 mars 2007

Emetteur: Jean-Marc SEURIN

Objet: Autorisation Temporaire

Matériels concernés: Voilure de secours Twin 402

Suite à un contrôle, il est apparu que la voilure de secours Twin 402 doit satisfaire à une procédure administrative Aviation Civile dite "QUALIFICATION pour ASSEMBLAGE"

Au vu :

- de l'avancée des travaux administratifs
- des documents fournis par le constructeur
- de l'autorisation d'emploi délivrée dans le pays d'origine (Allemagne)

la FFP considère que cette voilure peut continuer à être employée dans les structures affiliées et/ou agréées appliquant la réglementation fédérale.

Cette autorisation valable trois mois pourra être annulée à tout moment si la procédure d'obtention de la "qualification pour assemblage" est interrompue ou refusée par les services de la DGAC

Diffusion:

Directeurs Techniques pour affichage
Moniteurs Tandem
Basik Air Concept
Plieurs/réparateurs

POUR AFFICHAGE